



## VENTES SUR LE BON COIN ET INVALIDITE

Par **RICK GRIMES**, le **29/06/2024** à **14:59**

Bonjour,

Je viens d'apprendre qu'un Accord et Reconnaissance d'Invalidité Catégorie 2 m'avait été donné par la CPAM en ma faveur, ils me demandent copie de mon dernier Avis d'Imposition à fournir à la CRAMIF. Dessus ressortent pour environ 3000,00 € de Ventes sur Le Bon Coin + VINTED, cela peut-il poser problème selon vous pour l'obtention définitive de mon dossier selon vous auprès de la CRAMIF ? Sachant que l'année suivante j'ai vendu pour 1600 € toujours sur les mêmes sites. Tout ce qui a été vendu concernant QUE des biens d'occasion que je détenais depuis des années ou données par ma mère suite au décès de mon père en 2020. Merci de vos précisions dès que possible. Cordialement